L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73,

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 14 AVRIL 1869.

42e année—Vol. XLII.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - RÉDACTEURS.

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI MATIN, 14 AVRIL.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le shérif, à la Bourse des Négociants et des Entrepreneurs, à midi—Tous les droits, titres et intérêt du défendeur, sur 25 du lot d'un magasin situé en rez-de-chaussée de l'Hôtel de la Cité (City Hotel) rue du Camp, et les 2/3 de la totalité du stock et installation du restaurant—Aussi, une barque telle qu'elle se trouve sur le fleuve, rive gauche, à trois lieues au-dessous du couvent. Et à la Bourse F. H. tous les meubles et effets qui se trouvent au No 66, rue Jackson, Quartier du District.

Par Walton & Doslonde, à midi, à la Bourse d'Esprit St-Charles, au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles—Grande vente, pour opérer un partage, de propriétés de valeur et améliorées, situées dans les faubourgs à un long crédit. Cent sept lots de terre, divisés et mis à la Sutherlife, comprenant des terrains et propriétés entre le Bienvillé-Appel et la rue St-Charles et depuis la rue St-Charles jusqu'à la ligne du fond de Sutherlife, et entre Bienvillé-Appel et la propriété Foucher up-dessus. Pour clôre une succession et opérer un partage. Edmond Bothe et autres, vs. la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nouvelle-Orléans, et autres, pour un partage.

Par Gabriel Léonnet, au No. 66 de la rue de Chartres—Cinquante boîtes, sorbets et actions de loterie.

Par H. Scott, au No. 66 de la rue de Chartres—Marchandises sèches, habillements, lingerie, chapeaux, etc.

Par B. E. Murphy, au No. 42 de la rue Front—Pommes de terre.

Par Hachman, Marks & Co., au No. 39 de la rue de Chartres—Marchandises sèches, lingerie et le reste d'un magasin de détail.

Par J. Dépas, Jr., à 11 heures, à sa salle d'encan, rue Gravier et Carondelet—Un assortiment de meubles et des pianos.

☞ Achetez vos desinfecteurs et charcoin chez M. Ernest Turpin, 52 Vieille-Levée.

ESSAYEZ LES CIGARES DE GEORGE ALCES,
85.....Rue des Remparts.....185

ATTENTION!

1er Le Shérif procédera aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Entrepreneurs, rue Royale, à adjudication de l'intérêt de Walter A. Pack, au lieu du jugement No 19 rue du Camp et à la saisie commerciale de Walter A. Pack & Fils—Aussi une barque.

2e Et à 3 heures P. M. au No 66 rue Jackson, un lot de meubles et effets.

Voir aux annonces.

Les seules vraies de terrains de valeur à l'encan — Aujourd'hui mercredi, à du soleil, à la Bourse des Négociants et des Entrepreneurs, rue Royale, à l'encan sont sept lots de terre, situés en ville à Bienville, comprenant des propriétés entre le Bienvillé et le rue St-Charles, et depuis la rue Saint Charles jusqu'à la ligne du fond de Sutherlife, et entre Bienville et la propriété Foucher. Ces lots sont situés à deux pas de la Nouvelle-Orléans, après ceux-ci sont les Carrollton tous les terrains de Greenville. Par conséquent, nous ne connaissons pas d'endroit aussi convenable de la ville qui offre plus d'avantages et de chances de bénéfices à la spéculation. Qu'ont avec quelque chose de meilleur et d'aussi bon que cette partie de la ville, comme de Jefferson—qui avoisine le Quatrième District de la ville—et avec un chemin de fer allant de Jackson à Carrollton et donc on trouve autres qui traversent toute la partie supérieure de la Nouvelle-Orléans et toute la ville de Jefferson, il est portants que les terrains de MM. Walton & Doslonde obtiennent aujourd'hui aux ventes publiques présentement sur exploitation une des plus intéressantes occasions de placement qu'il y ait jamais offert. Toutes les propriétés situées dans cette zone ont doublé de valeur depuis trois ou quatre ans, surtout celles qui se sont pas dans notre voisinage immédiat, et sont en maintenant constamment à bon marché, et bénéficiant alors entièrement sous qui avoyant n'avait fait qu'une opérat. en fort ordinaire et n'entendaient pas la fortune.

Deux Découvertes.

Les derniers jours qui viennent de s'écouler ont été féconds en révélations piquantes, et les procédures intentées devant la justice ont amené des résultats auxquels pas de gens n'attendaient. Les voilés qui viennent d'être soulevés ont laissé voir au quelles mains étaient confiées l'administration des affaires financières de l'Etat et ont mis en évidence le rapidité de cette soi-disant compagnie indestructible à laquelle la législature a si facilement abandonné les fonds de dessèchement et 400,000 arpents de terres de l'Etat.

Au moment où les procédures dans l'affaire de l'auditeur Wickliffe étaient devenues tellement compliquées qu'on ne savait plus trop quelles tournures elles allaient prendre, on découvrait tout d'un coup un lot de papiers, cachés au haut d'un escalier par Wickliffe, et qui aggravent d'une dérange façon la position de ce fonctionnaire. Nos lecteurs trouveront dans notre chronique locale le récit de cette découverte. Sans l'honnêteté d'un sergent de police, qui a prétendu que l'Etat était en à subir une perte, et qu'on eut été privé des preuves nécessaires pour soutenir l'accusation contre Wickliffe.

Il y a certainement une fâcheuse lacune dans la législation qui permet aussi à un seul fonctionnaire de disposer sans contrôle des valeurs et titres appartenant à l'Etat, mais la leçon sera fort utile malgré tout ne pourrait considérer l'Etat comme à l'abri de la fraude, tant qu'administration de ses affaires pourra être confiée à des politiciens sans scrupule et sans responsabilité, et que les hasards ou les fraudes d'élection ont mis à même de puiser dans les coffres de l'Etat. La législation est vicieuse, le système politique est vicieux, mais le plus grand vice est celui qui existe dans les mœurs qui rendent possible l'élévation aux plus hautes fonctions publiques d'hommes sans consistance et dont la seul but est de s'enrichir aux dépens du trésor.

Il y a dire encore de cette Compagnie de l'Ile à Vaisseaux, créée au capital de six millions de dollars, dans le but apparent de construire un canal de 35 milles de long! Bien que des lettres d'actions aient été jetées sur la place, et que les livres de notre Compagnie, produits devant la justice, que pas un cent du capital social n'a été versé, et que la seule somme qui ait été entrée en caisse est une somme de $3,000, provenant de souscriptions volontaires entre les actionnaires de l'affaire, et qui ont servi à payer des coupons, des rafraîchissements, des frais de journaux, etc. Très mille mieux! Ils étaient les seules ressources de cette merveilleuse entreprise, appuyée, dirait-on, par de gros capitaux, et à laquelle la législature accordait si généreusement la disposition d'un des plus beaux millions de fonds de dessèchement et 400,000 arpents de terre !.

Voici comment se font les affaires de l'Etat par les bureaux des fonctionnaires élus par le parti radical, et dans le soin de la législature de mettre à vala la reconnaissance. On traite avec plus de pudeur en pays conquis que la Louisiane n'est traitée par ces êtres au suffrage universel. Par des deux échantillons mis en lumière par un heureux coup de filet de la police et par les préjugés d'une procédure judiciaire, on voit jusqu'où peut aller la corruption, et jusqu'où il peut se donner lieu depuis plus d'un an l'administration des finances de l'Etat, et de caractère de la législation bâclée dans deux sessions de 172 jours par l'assemblée. Nous terminons en pensant qu'il n'y a peut-être rien au moyen de débourser l'Etat de son auditeur sans appeler une session extraordinaire de la législature. Ce serait tomber de Charybde en Scylla, et nous demandons au chef de préserver le Louisiane d'un pareil malheur. Une pension conterait cent mille piastres en moins à l'Etat, qu'un étranger avec M. Wickliffe, il donnera en dimission à beaucoup moins que cela.

COMPAGNIE D'ASSURANCE COMMERCIALE

Nous publions dans nos colonnes d'annonces le troisième état annuel des opérations de notre Compagnie, qui a pour président M. Jos. H. Oglesby et pour secrétaire M. Walter Hunting. Les primes perçues dans le courant de l'année se sont élevées à $211,839 25 et les pertes à $94,597 55; les profits nets sont de $[illegible] 17. La Compagnie a un capital de $[illegible] 50 y compris les billets d'actionnaires. Ces chiffres indiquent une situation très prospère.

TRIOMPHES DES MACHINES GROVER & BAKER—Si quelque chose pouvait ajouter à la popularité deu jusqu'ici, depuis plusieurs années, les machines à coudre de Grover & Baker, et justement répétées pour leurs qualités, ce serait assurément le nouveau triomphe qu'elles viennent de remporter à la foire agricole et industrielle de la Louisiane. Déjà victorieuses dans maintes concours, notamment à la grande Exposition de Paris, où elles ont reçu la croix de la Légion d'honneur, et l'année dernière encore, à la Foire de la Louisiane, où elles ont obtenu le prix le plus élevé, le diplôme et cinq prix, elles viennent de nouveau de remporter d'une nouvelle victoire contre les principales machines connues. Après un examen attentif, les juges, composés de citoyens responsables et compétents, ont décerné aux machines Grover & Baker les deux prix les plus élevés, savoir : le diplôme pour la meilleure machine à coudre, et le diplôme pour la meilleure machine à coudre pour famille, et, en outre, le seul prix pour la meilleure couture à la machine, savoir : 1 Pour le chemise de dame la mieux faite. 2 Pour la manche de dame la mieux faite. 3 Pour le vêtement d'enfant le mieux fait à la machine.

Les bureaux de vente des machines Grover & Baker, pour les Etats du Sud, est rue de Chartres, No 182, à la Nouvelle-Orléans, où on peut les voir fonctionner.

S. CENTRE ON VENTE. — S. ARNEMOUR a transporté son atelier de No 61, rue de Chartres au No 183, Canal. Travail plaisir aux modestes prix.

THÉATRE DE L'OPÉRA. — Il y aura, ce soir, une représentation extraordinaire, qui remplacera pour les abonnés du mardi, celle du mardi 2 mars. On donnera le chef-d'œuvre de Meyerbeer, *Robert-le-Diable*, interprété par MM. Picot, Van Hoffen et Mlle Hasselman.

LES MACHINES DE GROVER ET BAKER.—On verra dans une autre partie de ce journal que les célèbres machines à coudre de Grover et Baker ont, après un examen des plus sévères et des plus scrupuleux de la part du comité des récompenses obtenu les deux plus grands prix à la Foire industrielle et agricole d'Etat. Ce n'est pas là un petit honneur et sans aucun doute c'est un tribut mérité à l'excellence d'une machine qui est devenue d'un usage si général que beaucoup de gens la regardent comme une nécessité de premier ordre dans l'ameublement d'une maison. Le travail fait par ces machines est vraiment merveilleux, surtout quand on considère la simplicité du mécanisme. Nous félicitons M. Gard, agent pour la vente des fameuses machines, de l'heureuse issue du concours. Le dépôt de ces machines est rue du Canal No. 182.

BANQUE COMMERCIALE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—Nous appelons l'attention des actionnaires de cette banque sur un avis du Président inséré dans nos colonnes d'annonces.

COURSE AU TROT.—Il y aura aujourd'hui à trois heures et demie une course intéressante au trot aux Fair Grounds. Voir l'annonce.

— Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* :

Sir Edward Cunard, chef de la grande maison d'armement maritimes à laquelle appartient la ligne de steamers transatlantique qui porte son nom, est mort subitement avant hier soir dans sa résidence de famille, au No 124, Sans Avenue. Il était bien portant dans la matinée, et n'a ressenti qu'à une heure avancée de la journée les premières atteintes du mal inconnu auquel il a succombé. Il était âgé de cinquante-cinq ans et dans une belle position de fortune. C'est à son père qu'est dû l'établissement de la première ligne régulière de steamers qui ait traversé l'Atlantique. Il y avait vingt-et-un ans qu'il en avait la direction, et, pendant cette longue période, l'habileté de ses opérations avait bien que l'honorabilité et l'aménité de son caractère lui ont concilié l'estime générale.

L'ARMÉE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

(*Séance du 29 Mars 1869.*)

DISCOURS DU MARÉCHAL NIEL.

L'ordre du jour appelle la continuation de la discussion relative au contingent militaire fixé, pour cette année, à 100,000 hommes.

M. le maréchal Niel, ministre de la guerre.—Ce n'est pas sans un sentiment pénible que je monte à cette tribune pour répondre aux orateurs qui m'ont précédé. Quand il s'agit d'une loi nécessaire à la sécurité, à l'existence d'une Nation, on ne peut l'entendre attaquer dans ses bases mêmes, entendre proposer un système qui a toujours répugné au sentiment du pays, sans éprouver de l'émotion, et je crois que celle que j'exprime sera ressentie par la France. (Oui! oui!)

L'honorable M. Picard qu'il me permette de le dire, a commis un grave contre-sens. (Oh! oh!) Dans la discussion de la loi du 1er février 1868, il disait que cette loi serait plus lourde pour le pays que celle de 1832. Aujourd'hui, il trouve la loi si douce en temps de paix, qu'il craint qu'elle n'ait aucune valeur en temps de guerre. Qu'il se rassure : la loi de 1868 est à la fois plus douce pour le pays en temps de paix et plus puissante pour la guerre.

Elle a en son point de départ dans la loi de 1832, loi éprouvée, loi excellente, acceptée par tout le monde et qui a fait le prestige complète ment disparaître la discussion, mais qui pouvait être utilement modifiée.

Elle ne fixait qu'à sept ans la durée de service ; mais, comme il est impossible d'appeler à la fois la totalité des contingents sous les drapeaux, pour instituer un plus grand nombre d'hommes, on ne gardait généralement les soldats si service que pendant cinq ans.

Quand la loi nouvelle a fixé à cinq ans la durée du service effectif, elle n'a donc fait qu'adopter la pratique de la loi de 1832. Ainsi le service n'a pas changé. Mais en présence du développement donné aux institutions militaires dans toute l'Europe, nous avons compris la nécessité d'instituer des réserves, c'est-à-dire une partie de l'armée qui n'est pas en temps de paix une charge pour les populations et qui se retrouve en temps de guerre.

Le soldat qui, après avoir passé cinq ans sous les drapeaux, reste quatre ans dans la réserve, mais qui, durant ces quatre années, ne peut être rappelé que dans un péril national, prouve toute la force de l'institution. Lorsque le nombre de tous les citoyens devient nécessaire pour défendre sa famille, accepterait-vous ce système ? (Très bien ! très bien !)

Quant à la garde nationale mobile, ces jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans, qui ne sont pas encore établis, se prendraient-ils davantage à tirer un coup de fusil, si, ainsi, à défendre le pays dans un cas de crise et de péril ? N'oublie, pas d'ailleurs qu'ils ne peuvent être appelés qu'en vertu d'une loi. Plus douce pour le pays, pendant la paix, la loi de 1868 donne à la France une puissance militaire jusqu'ici inconnue. Il existe, en effet, comme avec la loi de 1832, les cinq contingents qui sont sous les drapeaux ; nous pouvons en outre en appeler quatre autres dans la réserve ; et, ces faits, cinq contingents, au lieu de sept que donnait la loi de 1832, et ces contingents sont obligés de rester sous les armes jusqu'à ce que la guerre ait cessé. Je n'ai pas peur probable, aujourd'hui, que les guerres soient très longues. Cependant elles ne seront peut-être pas aussi courtes que certaines philosophies pourraient l'espérer ; mais enfin si les nouvelles lois seront ce qu'aucune loi antérieure ne nous donnait, neuf contingents.

Vient ensuite la garde nationale mobile. M. Picard se plaint des délais qu'a subis l'organisation de cette garde.

M. Picard.—Je ne m'en plains pas, je le constate.

M. le ministre. Jusqu'à ce n'admis qu'en France, derrière l'armée, il y a eu pas une réserve. Nous avons sous l'ancienne loi les corps détachés de la garde nationale mobile ils étaient d'une organisation difficile, trop lente, et ils n'auront probablement été sur pied qu'après le danger disparu.

M. Picard trouve que nous n'allons pas non plus assez vite. Si on ne va pas vite, on va bien, et on irait trop vite si il fallait. (Vive approbation.)

L'honorable M. Picard dit que ce qu'il fait à la France ce sont des officiers inactifs, je crois qu'il est égard notre corps d'officiers n'est inférieur à aucun autre.

M. Picard. Picard.—Je n'ai pas dit le contraire.

M. le ministre.—Mais non M. Picard me permettez de le dire. Je ne comprends pas une erreur de ce genre. (On rit.)

L'honorable M. Hautpoul voudrait, m. nous prouver en ayant recours à des chiffres mensonges, c'est la une proposition qui ne a guère de chances d'être écoutée en France. (Non ! non !)

On cite l'exemple de l'armée anglaise : c'est en effet la seule armée soldée qui soit mieux aujourd'hui en Europe. Mais l'exemple n'est pas heureusement choisi, car de tous côtés, en Angleterre, on commence à comprendre l'impossibilité de conserver le système soldé, et nous verrons probablement bientôt nos voisins en venir, pour le recrutement de leurs forces militaires, au système d'une conscription.

Je reviens à la garde nationale mobile ; les soldats de la garde nationale mobile sont tous aujourd'hui sur le pied de guerre, ils sont organisés par compagnies et par bataillons. C'est là un travail considérable, qui est déjà fait. Nous organisons actuellement les cadres d'officiers. Il est difficile de se prononcer entre les concurrences, qui sont très nombreux, et toutes les précautions sont prises pour assurer de bons choix. Quand il s'agit d'une institution de longue date, il vient mieux marcher bien que marcher vite. Il ne faut pas, au point où nous en sommes, l'organisation qui avait été nécessaire, s'adapter aux rapidement. Je me suis prononcé le temps, et cet que rien ne s'y oppose. (Très bien ! très bien !)

Alors la loi de 1868 s'exécute facilement, sans réclamations : les familles, en voyant revenir un soldat au bout de quatre ans au plus, les remercierait arriver en grand nombre, pendant les adjournements apportés à la loi de 1832 ; donc, plus de difficultés dans l'exécution.

Dans une telle situation il est regrettable de voir attaquer le principe de nos institutions militaires. Je comprendrais qu'après une longue enquête on en fit la critique, des erreurs pourraient, qu'on alléguât que le progrès des armes, le développement des relations commerciales et industrielles nous forcent à marcher vers une ère de paix ; mais nous n'en sommes pas là.

Nous voyons aujourd'hui des puissances alentours, des peuples annexés ou menacés de perdre leur nationalité ; et c'est le moment que vous choisissez pour supprimer les armées permanentes ! Pour moi, je n'hésite pas à le déclarer : les armées permanentes sont le meilleur remède contre les abus de la force. (Très bien ! très bien ! M. Picard demande de ce qu'elles coûtent. L'Autriche avait une formidable armée. Cette armée s'était mesurée avec nous. Elle s'est mesurée avec la Prusse. Elle a été battue. Que fait l'Autriche ? Renonce-t-elle aux armées permanentes ? Non ; elle fait un plus grand effort pour rencontrer ces forces, et, si on venait à la tribune autrichienne contester l'utilité des armées permanentes, on ne convaincrait certainement personne.

De toutes les institutions de notre pays, la plus démocratique, celle qui est le plus solidement constituée, c'est l'institution militaire. (Très vrai ! très bien !) Si vous y cherchiez le fond de l'aristocratie qui a longtemps dominé la vieille France, vous le trouveriez surtout dans les sous-officiers, sur les tableaux d'avancement, le jeune homme tiré de trouve à côté du fils du laboureur. Chaque jour passe à son tour.

Nous avons ainsi obtenu une armée complètement obéissante, étroite nationale, faite pour un fait au danger.

Et c'est dans un pareil moment qu'on propose de saper nos institutions militaires ! (Très bien ! très bien !) Je dirai à l'honorable M. Picard qu'il ne faut pas plus faire le mauvais que le prêche. Au lieu d'exagérer aux yeux du peuple le fardeau qui porte, il vaut mieux lui prouver que ses sacrifices et de ses devoirs. (Nouvelle approbation.)

Un écrivain dénonçait il y a de temps que nous nous mettaient légère que nous ne connaissons même pas la nature. Vous vous ? mais nous peuple ne sait pas supporter un examen, ou les yeux le plus grand des malheurs serait de trouvait un courage étant détruit. (Très vrai ! il est vraisemblable tout autour de lui. Il est impossible au gouvernement, et il aspirait même.

Eh bien ! cela n'est pas vrai. Nous avons une armée qui saurait supporter les lois à l'instant, et cette dont nécessaire, et qui saurait pour conserver la sécurité de pays au dehors. Je vous dirai avec plus grand de philosophie que quelque de paix et de guerre qui s'agitent, parce que nous commes parfaitement en mesure, et la France doit adoptera de la demande. Mais je puis ce vous dire que la France pays que parvient, et que nous avons une armée prête organisée, bien approvisionnée. S'il n'en était pas ainsi, la situation serait tout autre, nous pourrions par des alternatives dont le pays souffrirait dans son intérêts en dans son honneur-propre.

Je crois donc qu'en ce qui touche nos institutions militaires, nous sommes arrivés au point qu'on pouvait raisonnablement attendre à une époque de politique nouvelle et de débats.

Jusqu'à ce qu'on trouve un autre moyen d'assurer notre sécurité, tenons-nous à ce qui nous avons. (Très bien ! très bien !) Quand les populations donnent l'exemple du respect de la loi, on n'est pas d'ici ne doivent partir des erriques qui peuvent avoir de fâcheux retentissements. (Applaudissements prolongés.)

Après une réplique de M. E. Picard et plusieurs autres discours, le projet de loi est adopté à une grande majorité.

CHRONIQUE LOCALE.

FOIRE DE LA LOUISIANE.

SIXIÈME ET SEPTIÈME JOURNÉES.—La grande affaire de la journée de dimanche aux Fair Grounds, a été la course des poneys pour un prix spécial de $250 et un second prix de $150. Les entrées ont été Fred Ferry No 12, Colombia No. 5 et——No 53. La première l'a fait la course en 3:20, c'est la plus rapide qui ait jamais été rapportée et le No. 5, en 3:40. Il est probable que la Mechanics' Fire Company No. 5, qui a déjà donné une occasion précédente un demi-mille en 3:35, vendra défier le No. 12, attendu la différence de légère dans la rapidité des deux compagnies.

On se rappelle que le prix était offert par la Compagnie de la Loterie de la Louisiane.

Beaucoup de monde encore lundi, à la Foire. Le grand concours pour les fours a encore échoué par suite de défaut d'accord entre les juges et les agents des "Charter Oak", "Buck Brilliant" et autres fourneaux. Le "Cosmopolitan", cependant s'étaient conformés à la règle, a obtenu le ruban bleu.

Dans l'après midi le concours au trot a eu lieu entre Shawhan et Shackelford, et ce dernier a gagné le prix. Shawhan avait été retiré à cause de son fer qui s'était détaché.

Il y a eu une grande danse comme à l'ordinaire, le soir, sur la plateforme. Parmi les articles exposés à la cure, nous mentionnerons les meubles à coton, de Laus, appartenant à M. D. O Sullivan, de Jefferson City, La., à cause de l'excellence des articles fabriqués, ce qui fait grand honneur à la dextérité de M. Sullivan qui n'a pas de concurrent dans ce ligne d'affaires.

Nous donnons plus bas les plus importantes récompenses accordées lundi, par les comités des divers départements :

Machine pour coudre, sandy, genitre de gomme, etc. C. H. Nutter, le premier prix. Bouquets, crèmes, fruits cristallisés, cordiaux, etc., F. Dubonnet, N. O., prix. Cordiaux assortis et étoffes, etc., Geo. W. Dunbar & Son, N. O., prix.

Pour la meilleure mais soufflé, Chas J. Lynch, jeune garçon, N. O., prix.

Echantillon de bobbin, H. F. Starcken, N. O., prix.

Paires de mais sécher au four, Van Norden, N. O., prix.

Vis de Catawba, G. Heurich, agent de Blaffin, prix.

Catawba monsieur, Jno. Hawkins, prix.

Vin de la Louisiane, J. J. Schard, prix.

Cherry fait aux Etats Unis, S. W. Dunbar & Son, N. O., prix.

Genièvre, Ed. Dexter & Son, agent, Tardos, N. O., prix.

Whiskey de seigle, Jno. Thorn et W. J. Behan, N. O., prix.

Whiskey fait en Louisiane, Jno. Thorn, N. O., prix.

Vinaigre, J. K. Baily, N. O., prix.

Amers, D. C. Brady et Co., Louisville, prix.

Ale en bière, Geo. Merz, N. O., prix.

Ale et porter, J. A. Baffer & Co., pour Maurice Houston & Co., prix.

Bière, Geo. Hauer & Co., prix.

Pierres artificielles, W. L. Cushing, prix.

Tableaux et unies, J. Christian, prix.

Tayaux de cheminées et chapeaux de cheminée, F. Vingo, prix.

Boucaule de sagé, tisonns, barils, J. T. Deegan, prix.

Planches, lattes, bardeaux, etc., A. Thézé, prix.

Cottage portatif, W. Carrie & Co., prix.

Félix Dannoy, machine en caoutchouc pour prolonger la vie, dans les chars de la ville.

Lefrine et Négrel, les Tuyaux de ramé et machine pour extraire le sucre.

E. Bourgeois, le meilleur tabac Périque.

Levi et Navra, articles en fer blanc.

T. Lilienthal, vues photographiques.

John H. Robinson, la plus belle balle de coton de terre blanche.

Nicolas Martin, Pomme à la Hache, le plus beau fer.

HUITIÈME JOUR DE LA FOIRE.—Beaucoup de monde hier à la Foire. L'Association a été fort heureuse, en ce qui concerne la température qui a semblé de favoriser l'exposition dont qu'elle a commencé. Aussi voit-on les directeurs indiqués, car nous a présent qu'on peut réellement dire que la Foire a pris un grand et beau caractère. Ce succès n'aurait pas été douteux un instant, si les courses de la Métairie n'eussent coïncidé avec la Foire. La Nouvelle-Orléans est certainement une grande ville, mais pas assez grande cependant pour fournir du monde à plusieurs exhibitions capitales dans des lieux divers. Aussi les courses de la Métairie n'ont pas été plutôt terminées que la foule a doublé aux Fair Grounds, et maintenant elle lui restera très assurément jusqu'à la fin.

Parmi les nombreuses expositions de machines agricoles se calle de cet ordre G. D. Hostamann, de l'agence des machines à moissonner. Mais Nous avons remarqué une machine à beurre qui avec trois gallons de lait fait du beurre en trois minutes. Un autre appareil, comme avec le du roquinde pour les jardiniers. Une machine à tirer les vaches, unique en son genre, et beaucoup d'autres intéressant dans la Pépinière, qui fait contingent, au Rue de sept que donnait la fin de 1832, et ces contingents sont obligés de rester sous les armes jusqu'à ce que la guerre ait cessé. Je n'ai pas peur probable, aujourd'hui, que les guerres soient très longues. Cependant elles ne seront peut-être pas aussi courtes que certaines philosophies pourraient l'espérer ; mais enfin si les nouvelles lois seront ce qu'aucune loi antérieure ne nous donnait, neuf contingents.

Vient ensuite la garde nationale mobile. M. Picard se plaint des délais qu'a subis l'organisation de cette garde.

M. Picard Picard.—Je ne m'en plains pas, je le constate.

M. le ministre. Jusqu'à ce n'admis qu'en France, derrière l'armée, il y a eu pas une réserve. Nous avions sous l'ancienne loi les corps détachés de la garde nationale mobile ils étaient d'une organisation difficile, trop lente, et ils n'auront probablement été sur pied qu'après le danger disparu.

M. Picard trouve que nous n'allons pas non plus assez vite. Si on ne va pas vite, on va bien, et on irait trop vite si il fallait. (Vive approbation.)

L'honorable M. Picard dit que ce qu'il fait à la France ce sont des officiers inactifs, je crois qu'il est égard notre corps d'officiers n'est inférieur à aucun autre.

M. Picard Picard.—Je n'ai pas dit le contraire.

M. le ministre.—Mais non M. Picard me permettez de le dire. Je ne comprends pas une erreur de ce genre. (On rit.)

L'honorable M. Hautpoul voudrait, m. nous prouver en ayant recours à des chiffres mensonges, c'est la une proposition qui ne a guère de chances d'être écoutée en France. (Non ! non !)

On cite l'exemple de l'armée anglaise : c'est en effet la seule armée soldée qui soit mieux aujourd'hui en Europe. Mais l'exemple n'est pas heureusement choisi, car de tous côtés, en Angleterre, on commence à comprendre l'impossibilité de conserver le système soldé, et nous verrons probablement bientôt nos voisins en venir, pour le recrutement de leurs forces militaires, au système d'une conscription.

Je reviens à la garde nationale mobile ; les soldats de la garde nationale mobile sont tous aujourd'hui sur le pied de guerre, ils sont organisés par compagnies et par bataillons. C'est là un travail considérable, qui est déjà fait. Nous organisons actuellement les cadres d'officiers. Il est difficile de se prononcer entre les concurrences, qui sont très nombreux, et toutes les précautions sont prises pour assurer de bons choix. Quand il s'agit d'une institution de longue date, il vaut mieux marcher bien que marcher vite. Il ne faut pas, au point où nous en sommes, l'organisation qui avait été nécessaire, s'adapter aux rapidement. Je me suis prononcé le temps, et cet que rien ne s'y oppose. (Très bien ! très bien !)

Alors la loi de 1868 s'exécute facilement, sans réclamations : les familles, en voyant revenir un soldat au bout de quatre ans au plus, les remercierait arriver en grand nombre, pendant les adjournements apportés à la loi de 1832 ; donc, plus de difficultés dans l'exécution.

Dans une telle situation il est regrettable de voir attaquer le principe de nos institutions militaires. Je comprendrais qu'après une longue enquête on en fît la critique, des erreurs pourraient, qu'on alléguât que le progrès des armes, le développement des relations commerciales et industrielles nous forcent à marcher vers une ère de paix ; mais nous n'en sommes pas là.

Nous voyons aujourd'hui des puissances alentours, des peuples annexés ou menacés de perdre leur nationalité ; et c'est le moment que vous choisissez pour supprimer les armées permanentes ! Pour moi, je n'hésite pas à le déclarer : les armées permanentes sont le meilleur remède contre les abus de la force. (Très bien ! très bien ! M. Picard demande de ce qu'elles coûtent. L'Autriche avait une formidable armée. Cette armée s'était mesurée avec nous. Elle s'est mesurée avec la Prusse. Elle a été battue. Que fait l'Autriche ? Renonce-t-elle aux armées permanentes ? Non ; elle fait un plus grand effort pour rencontrer ces forces, et, si on venait à la tribune autrichienne contester l'utilité des armées permanentes, on ne convaincrait certainement personne.

De toutes les institutions de notre pays, la plus démocratique, celle qui est le plus solidement constituée, c'est l'institution militaire. (Très vrai ! très bien !) Si vous y cherchiez le fond de l'aristocratie qui a longtemps dominé la vieille France, vous le trouveriez surtout dans les sous-officiers, sur les tableaux d'avancement, le jeune homme tiré de trouve à côté du fils du laboureur. Chaque jour passe à son tour.

Nous avons ainsi obtenu une armée complètement obéissante, étroite nationale, faite pour un fait au danger.

Et c'est dans un pareil moment qu'on propose de saper nos institutions militaires ! (Très bien ! très bien !) Je dirai à l'honorable M. Picard qu'il ne faut pas plus faire le mauvais que le prêche. Au lieu d'exagérer aux yeux du peuple le fardeau qui porte, il vaut mieux lui prouver que ses sacrifices et de ses devoirs. (Nouvelle approbation.)

Un écrivain dénonçait il y a de temps que nous nous mettaient légère que nous ne connaissons même pas la nature. Vous vous ? mais nous peuple ne sait pas supporter un examen, ou les yeux le plus grand des malheurs serait de trouvait un courage étant détruit. (Très vrai ! il est vraisemblable tout autour de lui. Il est impossible au gouvernement, et il aspirait même.

Eh bien ! cela n'est pas vrai. Nous avons une armée qui saurait supporter les lois à l'instant, et cette dont nécessaire, et qui saurait pour conserver la sécurité de pays au dehors. Je vous dirai avec plus grand de philosophie que quelque de paix et de guerre qui s'agitent, parce que nous commes parfaitement en mesure, et la France doit adoptera de la demande. Mais je puis ce vous dire que la France pays que parvient, et que nous avons une armée prête organisée, bien approvisionnée. S'il n'en était pas ainsi, la situation serait tout autre, nous pourrions par des alternatives dont le pays souffrirait dans son intérêts en dans son honneur-propre.

Je crois donc qu'en ce qui touche nos institutions militaires, nous sommes arrivés au point qu'on pouvait raisonnablement attendre à une époque de politique nouvelle et de débats.

Jusqu'à ce qu'on trouve un autre moyen d'assurer notre sécurité, tenons-nous à ce qui nous avons. (Très bien ! très bien !) Quand les populations donnent l'exemple du respect de la loi, on n'est pas d'ici ne doivent partir des erriques qui peuvent avoir de fâcheux retentissements. (Applaudissements prolongés.)

Après une réplique de M. E. Picard et plusieurs autres discours, le projet de loi est adopté à une grande majorité.

CHRONIQUE LOCALE.

FOIRE DE LA LOUISIANE.

SIXIÈME ET SEPTIÈME JOURNÉES.—La grande affaire de la journée de dimanche aux Fair Grounds, a été la course des poneys pour un prix spécial de $250 et un second prix de $150. Les entrées ont été Fred Ferry No 12, Colombia No. 5 et——No 53. La première l'a fait la course en 3:20, c'est la plus rapide qui ait jamais été rapportée et le No. 5, en 3:40. Il est probable que la Mechanics' Fire Company No. 5, qui a déjà donné une occasion précédente un demi-mille en 3:35, vendra défier le No. 12, attendu la différence de légère dans la rapidité des deux compagnies.

On se rappelle que le prix était offert par la Compagnie de la Loterie de la Louisiane.

Beaucoup de monde encore lundi, à la Foire. Le grand concours pour les fours a encore échoué par suite de défaut d'accord entre les juges et les agents des "Charter Oak", "Buck Brilliant" et autres fourneaux. Le "Cosmopolitan", cependant s'étaient conformés à la règle, a obtenu le ruban bleu.

Dans l'après midi le concours au trot a eu lieu entre Shawhan et Shackelford, et ce dernier a gagné le prix. Shawhan avait été retiré à cause de son fer qui s'était détaché.

Il y a eu une grande danse comme à l'ordinaire, le soir, sur la plateforme. Parmi les articles exposés à la cure, nous mentionnerons les meubles à coton, de Laus, appartenant à M. D. O Sullivan, de Jefferson City, La., à cause de l'excellence des articles fabriqués, ce qui fait grand honneur à la dextérité de M. Sullivan qui n'a pas de concurrent dans ce ligne d'affaires.

Nous donnons plus bas les plus importantes récompenses accordées lundi, par les comités des divers départements :

Machine pour coudre, sandy, genitre de gomme, etc. C. H. Nutter, le premier prix. Bouquets, crèmes, fruits cristallisés, cordiaux, etc., F. Dubonnet, N. O., prix. Cordiaux assortis et étoffes, etc., Geo. W. Dunbar & Son, N. O., prix.

Pour la meilleure mais soufflé, Chas J. Lynch, jeune garçon, N. O., prix.

Echantillon de bobbin, H. F. Starcken, N. O., prix.

Paires de mais sécher au four, Van Norden, N. O., prix.

Vis de Catawba, G. Heurich, agent de Blaffin, prix.

Catawba monsieur, Jno. Hawkins, prix.

Vin de la Louisiane, J. J. Schard, prix.

Cherry fait aux Etats Unis, S. W. Dunbar & Son, N. O., prix.

Genièvre, Ed. Dexter & Son, agent, Tardos, N. O., prix.

Whiskey de seigle, Jno. Thorn et W. J. Behan, N. O., prix.

Whiskey fait en Louisiane, Jno. Thorn, N. O., prix.

Vinaigre, J. K. Baily, N. O., prix.

Amers, D. C. Brady et Co., Louisville, prix.

Ale en bière, Geo. Merz, N. O., prix.

Ale et porter, J. A. Baffer & Co., pour Maurice Houston & Co., prix.

Bière, Geo. Hauer & Co., prix.

Pierres artificielles, W. L. Cushing, prix.

Tableaux et unies, J. Christian, prix.

Tayaux de cheminées et chapeaux de cheminée, F. Vingo, prix.

Boucaule de sagé, tisonns, barils, J. T. Deegan, prix.

Planches, lattes, bardeaux, etc., A. Thézé, prix.

Cottage portatif, W. Carrie & Co., prix.

Félix Dannoy, machine en caoutchouc pour prolonger la vie, dans les chars de la ville.

Lefrine et Négrel, les Tuyaux de ramé et machine pour extraire le sucre.

E. Bourgeois, le meilleur tabac Périque.

Levi et Navra, articles en fer blanc.

T. Lilienthal, vues photographiques.

John H. Robinson, la plus belle balle de coton de terre blanche.

Nicolas Martin, Pomme à la Hache, le plus beau fer.

HUITIÈME JOUR DE LA FOIRE.—Beaucoup de monde hier à la Foire. L'Association a été fort heureuse, en ce qui concerne la température qui a semblé de favoriser l'exposition dont qu'elle a commencé. Aussi voit-on les directeurs indiqués, car nous a présent qu'on peut réellement dire que la Foire a pris un grand et beau caractère. Ce succès n'aurait pas été douteux un instant, si les courses de la Métairie n'eussent coïncidé avec la Foire. La Nouvelle-